



L' ASSURANCE GROUPE DE LA BRED

PREPAR GROUPE



Assurance emprunteur 2022



PRÊTS HABITAT

Contrat groupe PREPAR

- Nouvelle Grille assurance emprunteur groupe habitat
- Evolution de l'âge max de couverture sur la garantie décès seule

- Effort significatif sur la grille tarifaire sur les +40 ans + baisse de 20-25% sur les +50 ans
- Âge max de couverture 75 ans aujourd'hui
→ Mise en marché jusqu'à 80 ans sur la garantie décès

+X Les points forts du contrat ADE groupe de la BRED

Une protection très couvrante et « all-inclusive » quelque soit votre situation

- Une couverture maximalisée (IPP, MNO) alignée en Métropole et dans les DOM,
- Une prise en charge des échéances de prêt à hauteur de 50% pour les assurés inactifs au moment du sinistre
- Une indemnité ITT/IPT incluse en critère CCSF d'équivalence pour contrer les offres concurrentes.

Une nouvelle grille tarifaire pour repositionner notre contrat groupe dans le marché

NOUVEAUTÉ
2022

- Des tarifs mieux disant pour les +40 ans
- Un tarif garanti et en capital initial : Le montant de ma prime est identique pendant toute la durée du contrat quelle que soit l'évolution de mon mode de vie/de ma situation personnelle

Un contrat groupe avec peu d'exclusions

- Le contrat limite les exclusions aux exclusions légales et quelques rares autres (sports en compétition, ...)

Service et conseil : un guichet unique tout au long du contrat pour toutes les demandes

- Un guichet unique [votre conseiller] prêt à vous aider pour toutes vos demandes et notamment en cas de coup dur.
- Aucune démarche administrative à effectuer en cas de changement de situation (pas de déclaration à l'assureur post-adhésion)
- Rapidité et qualité de prise en charge en cas de sinistre

Une offre primée



- Le contrat ADE GROUPE PREPAR reçoit le Label EXCELLENCE 2022 des DOSSIERS DE L'ÉPARGNE
- Sont mis à l'honneur la qualité de ses prestations et le faible nombre d'exclusions

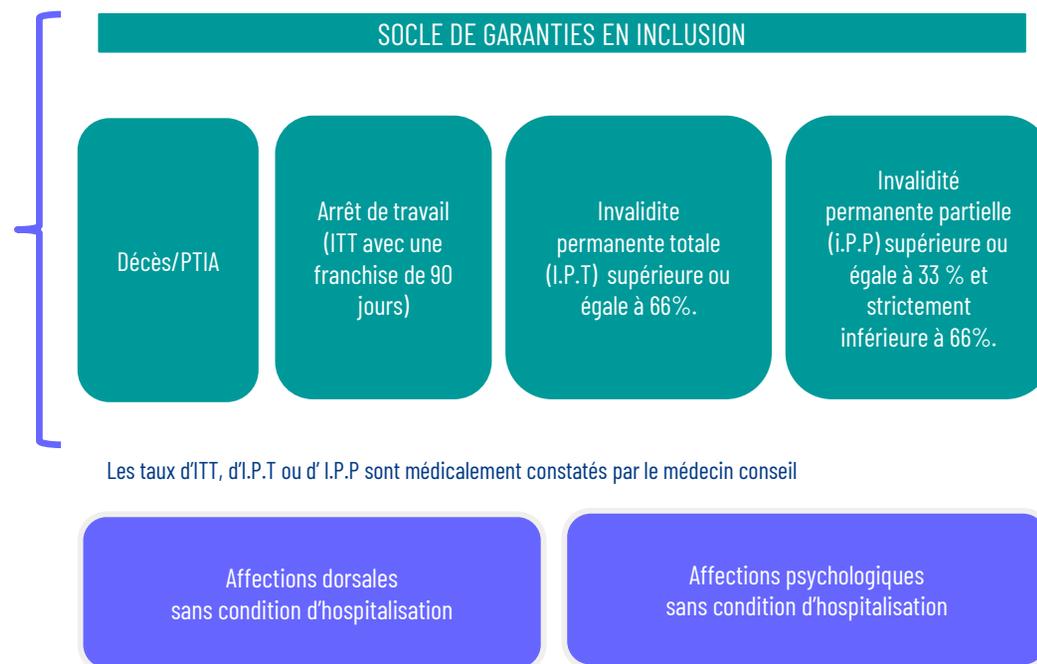




Un contrat solide proposant une protection optimale

Caractéristiques de l'offre assurance emprunteur Groupe PREPAR

- Une large couverture de garanties en inclusion avec très peu d'exclusion (détail p 47)
 - Un produit proposant de couvrir les risques DECES, PTIA, Incapacité Totale de Travail (ITT), Invalidité Permanente Totale (I.P.T.) et Invalidité Permanente Partielle (IPP)
 - Couverture immédiate et temporaire en cas de décès accidentel
 - S'agissant de l'ITT, la définition de la garantie est avantageuse : impossibilité d'exercer SA profession. Le taux d'incapacité temporaire doit être égal à 100 %.
 - S'agissant de l'IPP: le niveau d'invalidité requis pour prétendre à une prise en charge est de 33%.
 - L'IPT : le niveau d'invalidité requis pour la prise en charge de l'IPP est de supérieure ou égal à 66%.





Tarifs 2022 de l'assurance emprunteur Groupe PREPAR

ASSURANCE GROUPE

		Garantie DIT (avec Arrêt de travail)	Garantie Décès/PTIA seule
		Tarif proposé	Tarif proposé
Age à l'adhésion	inférieur ou égal à 30 ans	0,19%	0,16%
	compris entre 31 et 35 ans	0,24%	0,21%
	compris entre 36 et 40 ans	0,30%	0,28%
	compris entre 41 et 45 ans	0,40%	0,36%
	compris entre 46 et 50 ans	0,46%	0,42%
	compris entre 51 et 55 ans	0,60%	0,50%
	compris entre 56 et 60 ans	0,68%	0,55%
	compris entre 61 et 64 ans	0,68%	0,55%
	supérieur ou égal à 65 ans		0,82%

Couverture à
privilégier

- Effort significatif sur la grille tarifaire sur les +40 ans
Une baisse des tarifs de 20-25% sur les +50 ans
- Le tarif DC est adapté de façon à maintenir un écart faible avec le tarif DIT (pour encourager la garantie DIT plus couvrante)



Des exemples concrets avec le contrat Groupe PREPAR

Aline D., 52 ans souhaite acheter sa résidence principale pour un montant de 200 K € sur une durée de 120 mois. Elle souhaite être bien couverte et opte pour la garantie DIT :



Eric W., 63 ans emprunte 120 000 € sur 60 mois pour acheter sa résidence principale et profiter prochainement de sa retraite. Il souscrit une assurance emprunteur et s'assure en DPTIA



Christian P., 47 ans emprunte 400 k € sur 180 mois pour l'achat d'un bien immobilier auprès de la BRED. Il souscrit à la garantie Décès invalidité (DIT) de l'assurance emprunteur groupe proposée par son conseiller



ANCIENNE GRILLE	Montant total de l'assurance de prêt	16 000 € soit 133.33 € /mois (taux d'assurance applicable : 0.80%)	4 260 € soit 71€ /mois (taux d'assurance applicable : 0.71%)	33 600 € Soit 186.66 € / mois (taux d'assurance applicable : 0.56%)
NOUVELLE GRILLE	Montant total de l'assurance de prêt	12 000 € Soit 100 € /mois taux d'assurance applicable : 0.60%	3 300 € soit 55 € / mois taux d'assurance applicable : 0.55%	27 600 € soit 153.33 € / mois taux d'assurance applicable : 0.46%

Soit une baisse de
25 %

Soit une baisse de
22 %

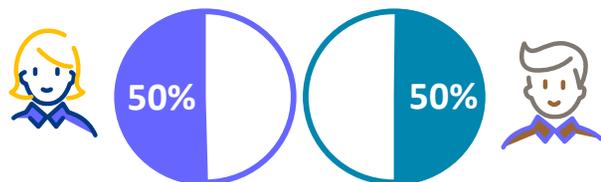
Soit une baisse de
18 %



Des exemples concrets

La quotité d'assurance de prêt correspond à la part du capital emprunté qui est garantie par l'assurance emprunteur liée au prêt immobilier. Elle détermine la part du capital emprunté qui sera prise en charge par l'assureur si l'un des co-emprunteurs n'était plus en mesure de rembourser le prêt immobilier. Elle doit être au moins égale à 100% et peut être répartie entre les co-emprunteurs.

Exemple 1 : Quotité 50% - 50%



Chacun des co-emprunteurs assure 50% du crédit.
En cas de décès d'un co-emprunteur, l'assureur couvrira 50% du capital restant dû.

Il restera **50%** du capital restant dû à payer : c'est le second emprunteur qui remboursera le solde du prêt

Exemple 2 : Quotité 100% - 100%



Chacun des co-emprunteurs assure **100%** du crédit.
En cas de décès d'un co-emprunteur, le capital restant dû sera entièrement remboursé.
Le second emprunteur n'aura plus rien à payer.
Cette situation plus protectrice facilite sa faculté à conserver le bien.



Notre offre ADE groupe PREPAR en détail

Contrat GROUPE PREPAR (CE/20 004 et CE/20 005)	
Principe	Mutualisation
Objectif	Accepter le plus grand nombre de clients, y compris les plus fragiles
Tarif	Fixe, en % du capital emprunté. Barème exprimé par tranches d'âge à l'adhésion
Garanties	
Décès	OUI
PTIA	OUI
Arrêt de travail (ITT)	OUI
Définition	Impossibilité d'exercer <u>SA</u> profession
Franchise	90 jours
Invalidité partielle (IPP)	OUI – prise en charge à partir taux d'invalidité de 33%
Invalidité totale (IPT)	OUI – prise en charge à partir taux d'invalidité \geq à 66%
Affections dorsales	OUI - couvertes sans conditions d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale
Affections psychologiques	OUI - couvertes sans conditions d'hospitalisation
Prestation ITT/IPT	Forfaitaire : le montant qui sera versé correspond à 100 % de l'échéance de remboursement du prêt, quelle que soit la perte de revenu
Perte d'emploi	NON
Agés limites	A l'adhésion : 70 ans A la fin des garanties : 80 ans pour le décès
Territorialité	A l'adhésion : France (Métropole + DOM + COM) Au sinistre : monde entier (avec ITT médicalement constaté en France)
Plafond assurable	1,5 M € par assuré
Exclusions	Professions : aucune Sports à risque : exclusions réduites à la compétition



LE CONTRAT INDIVIDUEL PREPAR INDIVIDUEL



Assurance emprunteur 2022

NOUVEAUTÉ
2022

Contrat individuel PREPAR

- Montant assurable maximum porté à 5 M€

- Le montant total des capitaux assurés par PREPAR, tous contrats d'assurances de financement, était limité à 1,5 M €



Les points forts du contrat ADE individuel de la BRED

Une personnalisation du contrat ADE individuelle

- Une couverture spécifique adaptée à l'emprunteur (âge, sexe, état de santé, situation personnelle ou professionnelle, activités sportives)
- Un contrat qui permet de faire face à tout ce qui ne peut rentrer dans le contrat groupe (ex sports à risque pratiqués en compétition)

Un tarif adapté à la situation de l'emprunteur assuré

- Un tarif fonction de l'assuré et de ses habitudes de vie (tabagisme, sport pratiqué, déplacement professionnel)

En position tarifaire défensive, un contrat qui permet de conserver un interlocuteur unique, la BRED, pour son financement et son assurance emprunteur

NOUVEAUTÉ
2022

Plafond du montant assurable maximum

- Un plafond assurable désormais fixé à 5 M € par assuré

NOUVEAUTÉ
2022

Service et conseil : un contact unique tout au long du contrat pour toutes les demandes

- Votre unique conseiller prêt à vous aider pour toutes vos demandes et notamment en cas de coup dur.
- Rapidité et qualité de prise en charge en cas de sinistre



Annexe 2 : Notre offre individuelle PREPAR En détail

Contrat INDIVIDUEL PREPAR (CE/20 008)	
Principe	Segmentation
Objectif	Offre défensive, proposée en alternative au contrat groupe, sur une clientèle ciblée plus jeune
Tarif	En % du capital restant dû. Tarif fonction de l'assuré et de ses habitudes de vie (tabagisme, sport pratiqué, déplacement professionnel)
Garanties	
Décès	OUI
PTIA	OUI
Arrêt de travail (ITT)	OUI
Définition	Impossibilité d'exercer SA profession
Franchise	90 jours
Invalidité partielle (IPP)	OUI – prise en charge à partir taux d'invalidité de 33%
Invalidité totale (IPT)	OUI – prise en charge à partir taux d'invalidité ≥ à 66%
Affections dorsales	OUI - couvertes sans conditions d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale
Affections psychologiques	OUI - couvertes sans conditions d'hospitalisation
Prestation ITT/IPT	Forfaitaire : le montant qui sera versé correspond à 100 % de l'échéance de remboursement du prêt, quelle que soit la perte de revenu
Perte d'emploi	NON
Agés limites	A l'adhésion : 70 ans A la fin des garanties : 75 ans pour le décès
Territorialité	A l'adhésion : France (Métropole + DOM + COM) Au sinistre : monde entier (avec ITT médicalement constaté en France)
Plafond assurable	5 M € par assuré
Exclusions	Exclusions plus nombreuses